



Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail

(F3SCT) du 23/06/2026

Déclaration liminaire – CGT-EducAction-83

Avant toute chose, la CGT apporte tout son soutien et souhaite un prompt rétablissement à la collègue d'EPS du lycée Janetti de Saint-Maximin, qui a été agressée devant chez elle par une mère d'élève.

Pour la CGT, il est intolérable que les personnels de l'Éducation nationale subissent des menaces, des agressions ou des intimidations au seul motif d'un différend relatif à une évaluation scolaire. D'ailleurs, la CGT réitère aujourd'hui sa demande, qu'elle a faite hier à M. le DASEN lors de sa venue dans l'établissement, à savoir qu'une enquête de la Formation spécialisée soit mise en œuvre à la suite de cette agression.

Nous rappelons qu'il est du devoir de l'institution de protéger et de soutenir ses personnels confrontés à ce type de situation.

Mais il lui faut également mettre en place des mesures de prévention primaire afin d'anticiper ces situations et d'éviter les risques.

Or, il faut bien avouer que, sur cet établissement, les alertes que nous avons lancées depuis des mois n'ont pas été entendues. Dernièrement, lors de la F3SCT académique du 1er juin, la CGT évoquait une nouvelle fois, dans sa déclaration liminaire, la situation de cet établissement, qui a conduit les personnels à déposer un préavis de grève illimité pour la rentrée scolaire.

S'il ne s'agissait que d'un cas isolé... Mais nous avons bien vu, avec le collège Cousteau à La Garde, que malgré nos interventions dès le CSA départemental de novembre et les multiples actions des personnels (motion, pétition, etc.), il a fallu attendre des actes graves et le dépôt d'un préavis de grève pour que notre employeur prenne la mesure de la situation !

Aujourd'hui, nous vous alertons sur la situation à l'école primaire Saint-Exupéry de Hyères, où plusieurs fiches SST ont été réalisées par différents personnels en fin de semaine dernière.

Pour la CGT, et toujours dans un souci de prévention, il serait temps que nos alertes, nos signalements et nos demandes en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail soient suivis d'effets réels et rapides.

Ainsi, nous vous avons alertés, lors d'autres instances, sur l'explosion des risques psychosociaux : ils représentaient alors 60 % des inscriptions au RSST sur l'application PGR depuis le début de l'année scolaire. Ils représentent désormais 67 %, alors même que nous

attendons toujours l'ouverture officielle de cette application. Et lorsque l'on interroge les personnels, comme nous l'avons fait ces derniers mois à travers une grande enquête CGT sur la santé au travail dans l'académie de Nice, à la question : « L'Éducation nationale prend-elle en compte les RPS ? », ils répondent non à 75 %.

Décidément, la prévention primaire n'est pas le point fort de notre ministère. Il n'y a qu'à voir comment il traite la problématique de la chaleur dans les établissements scolaires : du bricolage dans l'urgence, alors qu'il faudrait un véritable plan national de protection. Il renvoie à des décisions au cas par cas, selon les préfets, les collectivités et les chefs d'établissement. Cette réponse, sans cadre national clair, élude la chaîne de responsabilités (isolant les directeurs et directrices d'école), crée de la confusion, de l'inégalité de traitement et une forte insécurité pour les personnels comme pour les familles.

La CGT exige :

- des consignes nationales et académiques claires, applicables immédiatement ;
- la protection effective des personnels et des élèves vulnérables ;
- des décisions anticipées concernant les examens ;
- la possibilité de fermer les établissements, écoles et services lorsque les conditions de travail et de sécurité ne sont plus réunies ;
- un plan pluriannuel de rénovation thermique du bâti scolaire.

Toujours concernant le bâti scolaire, la CGT réitère sa demande que les dossiers techniques amiante, à jour, de l'ensemble des établissements soient communiqués aux membres de la Formation spécialisée, sous la forme d'une plateforme de dépôt, par exemple. Cela éviterait de laisser seuls les personnels, et notamment les directeurs d'école, face à des collectivités qui n'assument pas leurs obligations.

Car la CGT rappelle, comme à chaque instance, que chaque site doit disposer d'un dossier technique amiante à jour, accompagné d'une fiche récapitulative. Ces documents doivent être accessibles aux personnels, aux usagers et aux organisations syndicales. Tout travail, y compris de maintenance, doit faire l'objet d'un repérage amiante préalable. Pour chaque agent exposé, une fiche d'exposition et un suivi médical doivent être établis.

Une autre problématique réside dans le manque de personnels dans les établissements scolaires, notamment d'AED et d'AESH, et les risques que cela engendre. Cela fragilise à la fois la scolarité des élèves et le travail des personnels. Tout ceci va à l'encontre d'un travail de prévention efficace et continu sur le long terme et, faute de moyens et de coordination suffisants, trop d'enfants se retrouvent dans des classes surchargées où leurs difficultés, bien qu'identifiées, ne peuvent pas être réellement prises en charge.

Au-delà des moyens, il y a aussi la gestion des personnels qui est mise en œuvre. Le dernier épisode en date est édifiant, avec l'annonce, début juin, du non-renouvellement des 129 contractuels du premier degré, dont la majorité comptent plus de trois ans d'exercice et vont

se retrouver sans emploi à la rentrée, avec comme seule perspective de passer le concours ou de postuler dans le second degré.

Enfin, en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, certains sujets relèvent non d'un choix ou d'une politique, mais d'une obligation légale. Dans les établissements dotés de sections techniques ou professionnelles, la mise en place annuelle d'une commission d'hygiène et de sécurité est obligatoire : elle doit se réunir au moins trois fois dans l'année et une visite d'une partie des locaux doit être effectuée.

Or, grâce à l'enquête réalisée, dont nous avons évoqué les résultats lors de la dernière F3SCT départementale, pour l'année scolaire 2024-2025, quasiment aucun établissement concerné n'avait respecté la réglementation.

À ce sujet, la CGT rappelle également sa revendication : la mise en place de CHS de circonscription dans le premier degré. Nous aimerions donc savoir si, depuis la dernière instance, un rappel de la réglementation a été fait auprès des chefs d'établissement.

Vous l'aurez sans doute remarqué — peut-être même avec une pointe de lassitude — mais, séance après séance, avec une constance presque obstinée, la CGT demeure fidèle à sa ligne.

Nous dialoguons, oui. Nous échangeons, oui. Et cela pourrait suffire à rassurer. Mais lorsque les positions se figent et que nous nous retrouvons dos à dos, les situations s'enlisent, et les personnels, eux, demeurent exposés, parfois jusqu'au danger.

Ainsi, nous déplorons, par exemple, qu'en F3SCT académique, à la suite du début de la visite du collège de Carcès, l'ensemble des visites d'établissement de la F3SCT ait été bloqué pour l'année scolaire. L'annonce du report de la fin de la visite de ce collège à l'année prochaine ne nous satisfait pas.

La CGT dénonce d'ailleurs, comme à son habitude, le faible nombre de visites au regard du nombre d'établissements dans l'académie et dans le département.